

11 juillet 1995 - Srebrenica

Un massacre sans responsables ?

>> Il y a sept ans, le 11 juillet 1995, Srebrenica, "zone de sécurité" placée sous la protection des Nations Unies, tombait aux mains des forces bosno-srbes du général Mladic.

Durant les six jours qui ont suivi plus de 7000 hommes - y compris des garçons de treize ans et des vieillards - ont été froidement assassinés dans des conditions atroces et toute la population de l'enclave, près de 60 000 personnes du fait de l'afflux de réfugiés fuyant l'"épuration ethnique" imposée par la Republika Srpska, terrorisée et déportée. Srebrenica, c'est, selon le rapport d'information de l'Assemblée nationale française du 22 novembre 2001, plus d'"une dizaine d'Oradour en quatre jours" ; c'est aussi un cortège d'horreurs, de haines ethniques, de drames collectifs et individuels; et c'est une énigme politique et militaire non élucidée malgré quelques entreprises inabouties de "repentance" qui, sept ans après la tragédie, n'ont toujours pas permis d'établir clairement les responsabilités.

Les Nations unies ont ouvert la voie. Dans son rapport, courageux et lucide, sur la chute de Srebrenica du 15 novembre 1999 établi à la demande de l'Assemblée générale, le Secrétaire général Kofi Annan écrit que "l'histoire de l'ONU à Srebrenica est une suite d'échecs due à des demi-mesures" pour conclure : "nous, fonctionnaires de l'Organisation, assumons une part de cette responsabilité" et il n'est pas douteux qu'elle n'est pas négligeable, à commencer par celle de son représentant spécial, le falot Japonais Yasushi Akashi qui, à aucun moment, n'a semblé mesurer l'horreur de ce qui s'annonçait et s'est montré incapable de prendre des décisions claires.

C'est le cas aussi des chefs militaires des forces de l'ONU comme le général français Bernard Janvier, commandant des

forces de paix des Nations unies en ex-Yougoslavie, dont les atermoiements inexcusables et surprenants ont empêché un appui aérien possible - et refusé par deux fois par le général néerlandais Nicolai, chef d'état-major du général britannique Rupert Smith, commandant de la FORPRONU, délibérément absent de son poste au moment de l'offensive serbe - sans parler du bataillon, lui aussi néerlandais, qui se trouvait sur les lieux au moment du "grand massacre" (David Rohde) et dont les 350 hommes n'ont, à aucun moment, tiré le moindre coup de feu.

"Ceci dit, comme le relève aussi la mission d'information de l'Assemblée nationale française, derrière les hommes, même derrière ceux qui les commandent, existaient une structure et des Etats". Or tous ceux qui se sont engagés ont fui leur responsabilité : "La raison de fond de la chute de Srebrenica est à rechercher dans l'absence complète de volonté politique d'intervenir à Srebrenica : de la France, du Royaume-Uni, des Etats-Unis, des autorités bosniaques de Sarajevo elles-mêmes. Car l'enchaînement complexe des faits ne doit pas occulter cette réalité très simple : seule la volonté politique des acteurs internationaux, au moins des deux grandes puissances militaires directement impliquées dans la gestion du conflit sur le terrain, à savoir la France et le Royaume-Uni, pouvait véritablement faire basculer l'intervention internationale de l'autodéfense de la FORPRONU à la défense des zones de sécurité".

Rien à dire, malheureusement, du silence britannique, assourdissant. Côté français, la Mission d'information - pas d'enquête, ce qui eût mieux marqué le souci affiché de faire toute la lumière - de l'Assemblée a fait un travail honnête mais incomplet, du fait, notamment, du manque de coopération, qu'elle ne dénonce que du bout des lèvres, du

ministère de la Défense. Les responsabilités du commandement français sont davantage "mises en perspectives" qu'elles ne sont établies par le rapport de l'an dernier, ce qui est une façon sinon de les nier, du moins de les dissimuler sous un pudique manteau de Noé. Surtout, plus de sept mois après sa publication, aucune conséquence concrète n'en a été tirée : les responsables militaires n'ont jamais été appelés à répondre de leurs actes ou de leurs omissions (quitte à les en absoudre s'il est avéré qu'ils n'encourent aucune responsabilité pénale), et la France ne paraît pas avoir ré-examiné en profondeur les modalités de sa participation aux opérations des Nations Unies sinon peut-être pour privilégier celles qui sont menées en dehors de l'organisation mondiale. Pis, sous la pression des militaires, notre pays est le seul à s'être prévalu de l'infamante possibilité, ouverte par l'article 124 du Statut de la Cour pénale internationale, article adopté d'ailleurs à la demande instante de la France, de faire échapper pour sept ans ses ressortissants à un jugement de cette Cour en cas de crime de guerre.

Le contraste est grand avec les réactions, tardives certes, et ambiguës sans doute, des Pays-Bas, qui n'en ont pas moins constitué une commission d'historiens chargés de faire toute la lumière sur les manquements néerlandais durant la tragédie de Srebrenica : à la suite de ce rapport, d'avril 2002, le gouvernement du Premier ministre Wim Kok et le commandant en chef de l'armée de terre, le général Ad van Baal, ont donné leur démission, couvrant ainsi les militaires présents sur le terrain mais reconnaissant du même coup la responsabilité, éminente, des politiques, ce que les gouvernants français de l'époque se sont bien gardés de faire.

Contraste aussi avec l'attitude digne et courageuse des Nations unies qui, non

seulement, ont reconnu solennellement leurs responsabilités, mais encore ont entrepris de revoir en profondeur leur doctrine des opérations de paix - ce qu'elles ne pourront parachever qu'avec l'appui décidé des Etats, et d'abord de ceux qui, comme la France (et c'est à son honneur), prêtent leur concours aux forces de maintien ou de rétablissement de la paix. Peut-on suggérer que l'une de ces réformes indispensables consisterait à simplifier la chaîne de commandement et à reconnaître une autorité exclusive aux Nations unies dès que des troupes ont été placées sous son drapeau ? Aussi longtemps que les contingents composant les forces militaires de l'ONU demeureront, en fait sinon en droit, sous commandement national, l'entrecroisement des irresponsabilités demeurera tel qu'à Srebrenica.

Ceci étant, il faut hiérarchiser les responsabilités et, sans que ceci excuse, ni même atténue le moins du monde celles de quiconque, ce ne sont assurément pas les Français, les Britanniques ou les Néerlandais qui ont perpétré les massacres de juillet 1995 ; ce ne sont pas les hommes engagés dans la FORPRONU, au péril de leur vie, il faut le rappeler, qui ont chassé de leurs demeures ancestrales l'ensemble des habitants musulmans de Srebrenica et tous ceux qui s'y étaient réfugiés, confiants dans la protection des Nations unies.

Moralement, politiquement, juridiquement, cette responsabilité incombe d'abord et à l'évidence, non pas "aux Serbes", ce serait sans doute injustement réducteur, mais aux forces serbes bosniaques, commandées par le général Mladic et sans doute dirigées depuis Belgrade par Milosevic et ses complices. Ceux qui ont directement planifié, incité à commettre, ordonné, ou commis les atrocités de juillet 1995 ou qui ont aidé ou encouragé ces actes doivent en répondre pénalement. Le Tribunal pénal international de La Haye a été créé pour cela ; et il fonctionne effectivement et sans doute même au-delà des espérances initiales. À ce jour un seul responsable serbe des massacres, le général Krstic a, le 21 août 2001, été condamné pour génocide, à 46 ans d'emprisonnement et Milosevic devra répondre de ses actes lors d'une prochaine phase de son procès devant le Tribunal de La Haye, tandis que la Cour internationale de justice, saisie par le gouvernement de Sarajevo, est appelée à se prononcer, de façon plus large sur la responsabilité de l'ex-Yougoslavie dans le génocide perpétré contre les populations non-serbes de Bosnie-Herzégovine. Mais les principaux responsables directs des horreurs de Srebrenica, le général Mladic et Radovan Karadzic, l'ancien président de la Republika Srpska, courent toujours suite à la passivité de la SFOR et à la pusillanimité des dirigeants politiques occidentaux.

À la fin de son rapport de novembre dernier, la Mission française d'information "exige que Français, Britanniques et Américains, notamment consacrent les moyens nécessaires à la capture de ces criminels contre l'humanité". En ce jour anniversaire de la tragédie de Srebrenica, on ose espérer que la seule conclusion ferme du rapport se traduise enfin par des actes. C'est bien le moins qui est dû à la mémoire de ceux auxquels le général Morillon, commandant la FORPRONU, avait affirmé, lors d'une visite à Srebrenica au printemps 1993 : "Vous êtes maintenant sous la protection de l'ONU (...). Je ne vous abandonnerai jamais".

Article publié dans *Le Monde* du 12 juillet 2002

Claude KATZ
Secrétaire général de la FIDH
Alain PELLET
Professeur à l'Université de Paris X-Nanterre
Membre et ancien président de la Commission du droit international des Nations Unies

Notes :

1. Srebrenica, rapport sur un massacre, Les documents d'information de l'Assemblée nationale, 2001, n° 3413, 2 vols.
2. V. le "rapport Brahimi" ("Rapport du groupe d'étude sur les opérations de maintien de paix de l'ONU", 17 août 2000).

Srebrenica

"Srebrenica, un nom de ville que chacun associe au conflit qui a ravagé l'ex-Yougoslavie. Un nom qui évoque immédiatement des milliers de personnes assiégées, affamées, privées de tout, même d'eau ou de temps pour respirer... Le nom d'une enclave que les Nations unies déclarent zone protégée et qui tombe quasiment sans combat.

"Srebrenica, c'est aussi des images comme on ne veut pas en voir : des femmes, des enfants, des vieillards que l'on fait monter dans des autobus pour une destination inconnue ; des hommes séparés de leur famille, dépouillés de leur bien ; des hommes qui fuient ; des hommes qui sont faits prisonniers ; des hommes que l'on ne reverra jamais ; des hommes que l'on retrouvera, parfois, mais pas toujours, morts, cadavres entassés dans des fosses communes ; cadavres aux mains liées ou cadavres aux yeux bandés, souvent ; cadavres démembrés, aussi ; cadavres sans identité... cadavres...

"Srebrenica est, encore, un nom de syndrome post-traumatique, celui que subissent les femmes, les enfants et les vieillards, qui ne sont pas morts et qui sont, depuis juillet 1995, depuis six ans, sans nouvelles de leur mari, de leurs fils, de leur père, de leur frère, de leur oncle, de leur grand-père. Des milliers de vies amputées, depuis six ans, de l'amour et de l'affection de leurs proches, ces fantômes qui viennent les hanter, jour après jour, nuit après nuit."

Ces mots du président de la Chambre de première instance du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, ont été prononcés le 2 août 2001 lors de la condamnation du général Krstic à 46 ans de prison. Il s'agissait alors du premier verdict prononcé pour génocide, par le TPI de La Haye.